

Témoignage

À leur retraite depuis quatre ans et deux ans respectivement, M. Jean Vernier et M^{me} Martine Vernier auront travaillé à l'Université de Montréal quelque 65 ans à eux deux. Jean Vernier a été rattaché pendant 28 ans au Département de mathématiques et de statistique, tandis que Martine Vernier a passé plusieurs années au secteur de l'admission de la Faculté des études supérieures.

Tous deux nous confient : « L'Université a compté beaucoup pour nous et nous y sommes toujours attachés. On n'y passe pas plus de 30 ans sans développer un fort sentiment d'appartenance envers l'établissement. Arrivés à la retraite, et donc à un moment où l'on dresse des bilans, nous avons voulu concrétiser un choix que nous avons fait. »

Entre-temps, ils incitaient un de leurs amis, professeur de statistique au Département,

atteint d'un cancer dont il est décédé depuis, à créer un fonds de bourses pour venir en aide à des étudiants à la maîtrise et au doctorat en statistique. Ce professeur souhaitait laisser un héritage à son *alma mater*. M. Vernier s'est beaucoup investi pour faciliter la réalisation des dernières volontés de leur ami et un fonds de bourses substantiel a ainsi été mis sur pied.

Récemment, M. et M^{me} Vernier ont désigné l'Université de Montréal comme bénéficiaire de leurs biens par le biais d'un legs testamentaire. De plus, ils ont préparé, avec l'aide des professionnels du Fonds de développement de l'Université, un texte expliquant les modalités de gestion et d'utilisation du fonds qui sera créé à même les liquidités de ce legs. Sensibles à la cause des étudiants diplômés talentueux qui ont besoin d'une aide financière pour poursuivre des études aux cycles supérieurs, ils ont inclus dans le document

une clause qui établit les critères d'attribution que devront respecter les gestionnaires du fonds. D'autres précisions y sont apportées par les donateurs et par l'Université.

M. et M^{me} Vernier s'assurent ainsi de l'utilisation précise de leur legs et du fonds qui sera créé, tout en se dotant du privilège d'y verser des dons de leur vivant. Ils ont compris que plusieurs options s'offrent à eux pour optimiser dès aujourd'hui leur don tout en profitant d'exemptions fiscales significatives. Ils ont inscrit leurs volontés dans un acte notarié, accompagné d'un document officiel signé par les parties, garantissant la gestion et l'attribution de leur fonds.

Le geste que M. et M^{me} Vernier ont choisi de faire témoigne de leur appartenance à l'Université de Montréal. Il représente un acte de générosité dans la poursuite de solutions concrètes pour une cause qui leur tient à cœur.

M. et M^{me} Vernier, l'Université vous est très reconnaissante et vous dit sincèrement merci.